

Infos Pratiques

PERMANENCES MEDECINS :

Les patients doivent composer le 15.

PERMANENCES PHARMACIES :

Du samedi 8 novembre à 19 heures au
Dimanche 9 novembre à 8h : Pharmacie
Saint-Martin à Courpière : 04. 73. 53. 10. 66.
Le Dimanche 9 novembre de 8h à 20h :
pharmacie Tournemille à Cunlhat.
Tél. : 04. 73. 72. 20. 12.

Du Dimanche 9 novembre à 20h au Lundi
10 novembre à 9h : Pharmacie Saint-Martin à
Courpière. Tél. : 04. 73. 53. 10. 66.

Du lundi 10 novembre à 19h au mercredi 12
novembre à 9h : Pharmacie Saint-Martin.
Tél. : 04. 73. 53. 10. 66.

PERMANENCES INFIRMIERES :

Le samedi 8 novembre et
dimanche 9 novembre :
Cabinet Thoury-Berry : 06. 28. 32. 35. 26.

AMBULANCES :

Ambulance agréée CHALEIL & Cie.
☎ : 04.73.51.23.23.

VETERINAIRE

Clinique Vétérinaire. ☎ : 04 73 51 22 29.

DEPANNEURS/REMOREQUEURS

Garage FAYET SAUZEDE SARL,
04 73 53 19 13

Tony SUAREZ : 04 73 53 04 37 ou
06 08 30 34 86.

TAXIS CHALEIL ☎ : 04 73 51 23 23

JUILLARD ☎ : 04 73 53 00 17 ou
06.85.92.71.23 - M. MICHEL : 0473955135
ou 06.09.66.84.46

URGENCES : POMPIERS ☎ : 18

GENDARMERIE : 04 73 53 00 00 ou 17

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et
de 13 h 45 à 18 h.

BIBLIOTHEQUE :

Ouvert le mardi 9h-12h/14h-18h,
mer, et vend 14h-18h et samedi 10h-12h.

RAM : Atelier d'éveil : lundi de 9h à 11h,
mardi de 14h30 à 16h30, 1 jeudi sur 2 de 9h à
11h. **Permanences** : Lundi de 14h à 16h, mardi
de 9h à 11h, vendredi de 9h à 11h.
Tél. : 04. 73. 53. 23. 68.

MISSION LOCALE :

Hervé TORREGROSA. Tous les lundis de 9h
à 12 h (bureau n°6). ☎ 04 73 80 49 69.

ASSISTANTES SOCIALES :

Pour les extérieurs de Courpière et Courpière Ville :

les 1er, 2ème et 3ème lundis du mois de 9h à
11h30 et les mardis matins de 9 h à 11h30 aux
locaux sociaux 04.73.51.22.94.

En cas d'urgence, 04. 73. 80. 86. 40.

PUERICULTRICE : Consultations
nourrissons les 1er vendredis de chaque mois de
8h30 à 12h, au local de la médecine du travail.
Sur rendez-vous au : 04.73.80.86.40.

Permanence puéricultrice les 3ème et 4ème
vendredis de chaque mois de 9h à 11h30 aux
locaux sociaux. Sans rendez-vous.

CRAM : le 1er et 3ème mercredi de chaque mois
de 13 h 30 à 16 h. Tél 04.73.80.01.19.

CPAM : Permanence les lundis et jeudis de 13h30 à
16 h 30. Les mardis de 8 h 30 à 11 h 30.
(M me Vachon) Tél. : 04.73.51.03.34.

CAF : Permanence tous les lundis de 9 h à 12 h et de
14h à 16h, locaux sociaux place de la Victoire.

OPHIS : Tous les 1ers mardis de chaque
mois de 14 h à 16 h, bâtiment rose, locaux
sociaux bureau n°1. ☎ 04.73.51.14.20.

CONSEILLER GENERAL

André WILS. Permanences tous les mardis de
9 h à 11 h, 24 Bd Vercingétorix
04.73.51.23.05

VIVRE A COURPIERE

Journal de la Ville de

N° 43/2008 Semaine du 6 novembre 2008 au 13 novembre 2008

● COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

Programme des manifestations :

10h30 : Messe

11h45 : Dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts du cimetière

12h00 : Dépôt de gerbe au Monuments aux Morts, Place de la Cité Administrative

Un vin d'honneur sera servi, salle d'animation, aux personnalités des
Corps Constitués, invitées à participer aux différentes étapes de cette commémoration
qui marque l'anniversaire de la fin de la Première Guerre Mondiale.

SAISON CULTURELLE

● BIBLIOTHEQUE

Premiers ateliers autour du thème de la nature et de l'environnement

« Observons les oiseaux »

Mercredi 12 novembre de 10h à 11h30

Atelier 1 : Mais quel est donc cet oiseau ?



Mercredi 19 novembre de 10h à 12h

Atelier 2 : Fabrication d'une mangeoire

Ateliers réservés aux enfants de 6 à 12 ans.

Ateliers animés par Gwénaëlle DORE du Service des Espaces Verts.

*Inscription et renseignements auprès de Brigitte et Corinne
à la bibliothèque municipale ou au 04. 73. 51. 29. 55.*

Attention places limitées.



● SUR LES TRACES DE RENE CAILLE A TOMBOUCTOU

Dans le cadre de ses soirées à thème, A.C.P. va inviter le mardi 18 novembre à 20h30
au cinéma Rex le globe-trotter Jean-Marc PINEAU.

Parti de Boke en Guinée, Jean-Marc PINEAU, équipé d'un sac à dos, d'un appareil photo et
d'une boussole, a rejoint Tombouctou au Mali en 3 mois et 78 étapes. Ce périple de 1837 km,
à pied et en pirogue lui a valu le Grand Prix « Explorations et Voyages de découverte » qui
avait été décerné avant lui notamment à Charcot, Lindbergh, Nicolas Hulot, Jean-Louis
Etienne et Théodore Monod. Cette fabuleuse expédition, Jean-Marc PINEAU la racontera en
l'illustrant d'un diaporama. Il évoquera l'accueil chaleureux des populations locales, le
problème de l'approvisionnement en eau, le manque de médicaments, d'infrastructures
routières et de moyens de transport en Afrique occidentale, le recul de l'animisme,
l'expansion de l'Islam et ses conséquences, pimentant son récit de pittoresque anecdotes.
N.B. - Jean-Marc PINEAU vit à Palières. Infirmier en milieu hospitalier, accessoirement
comédien et écrivain, il est aussi administrateur de l'ONG Santé Sud et militant écologiste.

● FESTIVAL DEPARTEMENTAL « LES AUTOMNALES »

Flamenco avec Juan de Lerida

Vendredi 21 novembre 2008 à 20h30 - Salle Jean Couzon

(entrée : 8 €, - 18 ans : 3 €)



Infos Municipales

le Maire, Patrice PAYRE, reçoit sur rendez-vous.

● PERMANENCES DES ADJOINTS

Huguette LAVEST : Mercredi matin

Jean-Noël SERIN : Sur rendez-vous

André IMBERDIS : Lundi matin

Monique ROJAS : Mardi et jeudi, le matin de 9h00 à 11h30

Elisabeth BESSON-DELAVALT : Mardi après-midi

● LES ELUS DE L'OPPOSITION

Maurice ZELLNER, Jeannine SUAREZ, Daniel ATGER, Brigitte GARDETTE, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER peuvent vous recevoir en mairie les **mardis de 9h30 à 11h** et les **vendredis après-midi sur rendez-vous**.

● ATTENTION ! AVERTISSEMENT AVANT L'APPLICATION DE LA REGLEMENTATION



Les propriétaires de chiens ont des obligations !...

Les chiens ne doivent pas divaguer ; ils doivent être tenus en laisse ; ils ne doivent pas souiller la voie publique, (obligation est faite à leurs maîtres d'assurer la propreté de la rue).



● MAIRIE

Fermeture exceptionnelle des bureaux le **lundi 10 novembre 2008** de 11h00 à 12h00.

Réouverture de 13h45 à 17h00.

● ETAT-CIVIL

Toutes nos félicitations aux parents de : Paolo RAYNAUD né le 29 octobre 2008.

Toutes nos condoléances à la famille de : - André MONTRAYNAUD décédé le 3 novembre 2008.

● SUR L'AGENDA DU MAIRE ET DES ELUS

Jeudi 6 novembre 2008 :

(Le Maire et Jean-Noël SERIN)

- A la maison du Parc, rencontre sur les thèmes de la démographie médicale, de l'accès aux soins en Livradois Forez.

(Marion COLLY)

- A l'école primaire : conseil d'école

Vendredi 7 novembre 2008 :

(Le Maire, Jean-Noël SERIN et Elisabeth BESSON-DELAVALT)

- Réunion du conseil d'exploitation du cinéma.

Mardi 11 novembre 2008 :

- Commémoration de l'armistice 1918.

Jeudi 13 novembre 2008 :

(Le Maire et la commission urbanisme)

- Réunion avec Madame l'architecte des bâtiments de France pour la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager)

(Le Maire et Jean-Noël SERIN)

- Réunion du Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Courpière.

● BIENVENUE A LA MAIRIE DE COURPIERE



Après des études au lycée du Pontel à Thiers et à la Faculté de droit à Clermont-Ferrand, Claudine CAGNAC intègre en 1981 le milieu des collectivités territoriales dans lequel elle occupe la fonction de Directrice Générale des Services depuis de nombreuses années.

De retour dans sa région d'origine, après un détour par la région Parisienne et la Bourgogne, nous lui souhaitons la bienvenue à la mairie de Courpière où, au poste de Directrice générale des Services, chacun pourra apprécier son sens de l'écoute et son professionnalisme.

● PHOTO DE LA SEMAINE



La rue Honoré de Balzac sous les eaux.

● CRUE DE LA DORE DU DIMANCHE 2 NOVEMBRE 2008

Le Maire remercie tous les acteurs de la vie communale qui se sont rapidement mobilisés pour venir en aide aux personnes sinistrées, qu'il s'agisse des pompiers, du personnel communal, de la directrice de la maison de retraite, des élus, des commerçants, des chefs d'établissement. Tous ont répondu présents et ont permis de mettre en œuvre les dispositifs réglementaires.

RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Pour faire suite aux inondations dont les habitants de Courpière ont été victimes cette fin de semaine (plus de 35 interventions des sapeurs-pompiers et des services techniques de la ville), la mairie instruit actuellement un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Les personnes sinistrées sont invitées à se présenter en mairie pour signaler les dommages subis.

(Il est rappelé qu'en priorité les déclarations de sinistre doivent être faites auprès des assureurs personnels).

● SALLE DE MUSCULATION

RAPPEL

La gestion municipale de la salle de musculation se terminera le **31 décembre 2008**.

Pour assurer la continuité de cette activité, le Maire invite les responsables d'associations existantes, ou à créer, à prendre contact avec André IMBERDIS, Adjoint chargé des sports, associations, éducation, le lundi ou mercredi à la mairie.

● ASSOCIATION PAS A PAS

Les personnes intéressées par les danses de salon peuvent encore se faire inscrire jusqu'au vendredi 7 novembre 2008 par téléphone au :

06. 85. 02. 27. 43. ou 06. 27. 07. 09. 16. ou 04. 73. 51. 24. 23.

La présidente

● SAPEURS POMPIERS DE COURPIERE

Samedi 8 novembre 2008 à 14h30 - Espace Jean Couzon

Les Sapeurs Pompiers de Courpière organisent un concours de belote.

Engagement : 15 € par équipe

1er prix : 2 jambons

2ème prix : 2 épaules

A partir du 3ème prix : cochon détaillé et volailles

1 lot à chaque participant.

Buffet - Buvette

● LES AMIS DE LIMARIE ET SA BANLIEUE

Dimanche 9 novembre 2008 :

tripes à la mode de « Limarie » cuites dans le four du village ou biftecks - frites

13 €

Service de 7h30 à 12h30

Fromage - Pompes aux pommes - Vin et café compris

Tripes à emporter à partir de 13 heures

Renseignements et réservations : 06. 89. 32. 50. 67. ou 06. 80. 12. 20. 80.

● A.C.V.P.C

L'association des Combattants et des Veuves du Pays de Courpière invite les responsables d'associations et tous les citoyens à célébrer la cérémonie anniversaire du 11 novembre 1918.

Organisation pratique :

10h30 : Messe

11h45 : Dépôt de gerbe au monument du cimetière

12h00 : Dépôt de gerbe et allocutions au monument, Place de la Cité Administrative

13h00 : Repas des Anciens Combattants inscrits, à Rif Buisson pour le menu à 30 € tout compris.

Kir et vin du Gard

Flétan à la dieppoise

Bouquet de légumes

Pintadeau flambé

Cœur de laitue

Plateau de fromages fermiers

Tarte aux fruits ornée de glace

Café

Le Président, J. BASCOULERGUE

● VETERANS FOOT COURPIERE

Réunion le **vendredi 14 novembre 2008 à 18h30 chez Zico**, pour mise en place du concours de belote de Noël. Pizzas et sodas clôtureront la réunion.

Merci de votre présence.

El Prezidente ZI - DANNEROLLE

● LES CAMPARO

Le 16 novembre 2008 : Assemblée Générale à 17h30 au bâtiment rose après une balade.

La présidente; Andrée ESCRIVA

Infos Associatives

● LES MOTS BLEUS

Vendredi 7 novembre à 18h30 : rencontre autour de nos lectures.

Samedi 8 novembre au tube à 18h30 :

vernissage de la nouvelle exposition :

Gilles Bonnat « peintures ».

Exposition du 8 novembre au 17 décembre.

Mais aussi la librairie vous propose tous les vendredis : chaque 1er vendredi « autour du livre », chaque 2ème vendredi « AMG » repère des amis de là-bas si j'y suis au café chez Zico, avenue de la gare, chaque 3ème vendredi « autour de l'écologie ou de la société », chaque dernier vendredi « autour des mots bleus » rencontre des adhérents ou non adhérents autour des projets et de la vie de l'association.

Séverine pour le tube et les mots bleus

● ASSOCIATION DES LOCATAIRES

Du vendredi 7 novembre au dimanche 9 novembre, de 9h00 à 18h00, à la salle d'animation :

GRANDE BRADERIE DE VETEMENTS

Très bon état

à 1 €

Buvette - Pompes aux pommes

Bric à brac - Petits prix

● LES AINES DE LA DORE

Dimanche 16 novembre 2008 à 15 heures, salle d'animation de Courpière, grand thé dansant avec l'orchestre Roland Sauzade (6 éléments).

Entrée : 5 €

Organisé par les Aînés de la Dore de Courpière.

Réservation au 04. 73. 53. 18. 83.

Le président PASQUET

● CLUB D'ACCORDEON

Nouveau bureau :

Présidente : Charlène LENOIR

(06.30.85.58.45)

Trésorière : Agnès PUISSOCHET

Secrétaire : Sylvie LENOIR

Secrétaire Adjointe : Geneviève

BOUYOUSFI

Membres actifs : Mmes BROSSET,

CROUZOUON, Mrs LENOIR,

BOUYOUSFI, PERSICO, PUISSOCHET,

CROUZOUON.

Infos Diverses

● CANTINE SCOLAIRE

Du 10 novembre au 14 novembre 2008

Lundi : Potage à la tomate, saucisse, pommes mousseline, yaourt nature, fruit.

Jedi : Pâté en croûte, blanquette de volaille à l'ancienne, riz bio, Saint-Nectaire, fruit.

Vendredi : Gougère à l'Emmental, poissonnette panée, pommes vapeur, petit suisse aux fruits, glace.

● PAROISSE ST JOSEPH : MESSSES

Samedi 8 novembre :

17h00 : Augerolles
17h00 : Auzelles

Dimanche 9 novembre :

9h00 : Sauviat
10h30 : Courpière
10h30 : Cunlhat

● A SAVOIR

- **Boulangerie MAYET-PATURAL :**
réouverture mardi 11 novembre à 6h15.

● ANIMAUX

- **Donne** un chaton, 6 semaines, propre.
Tél. : 04. 73. 53. 16. 79.

● A LOUER / A VENDRE

- **A louer** studio Duplex de 30 m² et F2 de 55 m² dans parc fermé. Chauff. Gaz individuel, parking sécurisé, en centre-ville. Tél. : 04. 73. 53. 02. 83. ou 06. 72. 10. 44. 12.

- **A louer** centre-ville de Courpière F2, 45 m², plein pieds, RDC, refait à neuf, chauffage gaz, cuisine équipée, idéal personne âgée, libre. Tél. : 06. 81. 83. 24. 96.

- **A louer** en direct appartement de 60m² habitable, libre à partir du septembre, séjour, cuisine, 2 chambres, salle de bains, WC indépendant, 1er étage, chauff.gaz, fenêtres PVC neuves, faibles charges, vue sur la Dore, 450/mois. Possibilité location en plus, grand garage, avec mezzanine, évier, WC (loyer à convenir) + autre garage. Tél. : 04. 42. 61. 88. 57. ou 06. 16. 94. 42. 93.

- **A louer** appartement de type F3, cave + jardin, sur Courpière. Tél. Propriétaire : 06. 09. 12. 80. 99. ou Tél. Locataire : 06. 09. 88. 84. 25.

- **A louer** sur Courpière, appartement T3 avec garage, bon état. Tél. : 04. 73. 53. 08. 66. (H. Bureau).

- **A louer** F2, libre de suite, bon état.
Tél. : 04. 73. 70. 80. 53. (H.R.)

- **A louer** F4 tout confort dans résidence Voltaire à Courpière, exposition sud ouest. Tél. : 04. 73. 53. 03. 36.

- **A louer** à Courpière, T2, 55m², 320 € charges comprises EDF, chauffage et eau inclus.
Tél. : 06. 84. 60. 63. 66.

- **A louer** garage de 80 m², centre-ville, libre à partir du 1er novembre 2008. Tél. : 06. 15. 42. 30. 93.

- **A louer** à Augerolles, maison de bourg, cuisine aménagée, salle d'eau, 3 pièces, chauffage fuel, très bon état, bien isolée. Tél. : 04. 73. 53. 55. 90.

● FNACA

Comité cantonal

Aujourd'hui, **jeudi 6 novembre** : réunion à Sermentizon à 19h30, salle de la mairie + cérémonies du 11 novembre dans nos communes + compte-rendu des cérémonies du 50ème anniversaire de la FNACA + compte-rendu du congrès de Cournon le 5 octobre 2008.

Thé dansant

Le comité cantonal organise un thé dansant le **dimanche 16 novembre**, salle des associations à Augerolles avec Paco et Valérie à partir de 15 heures.

Comité de Courpière

Les adhérents et adhérentes sont invités à participer à la cérémonie du 11 novembre.

Rendez-vous à 11h45 au cimetière ou à 12h au monument, place de la Cité Administrative.

Marcel BOREL

● CLASSE 68

Réunion de la classe 68

Vendredi 7 novembre 2008 à 18 heures au bar « Le Chignore » à Courpière.

● A SAVOIR

- **Le Relais Assistantes Maternelles (RAM)** sera fermé les 6 et 7 novembre 2008 pour cause de congé de formation.

Rappel : pendant les vacances scolaires, les ateliers d'éveil n'ont pas lieu.

Pour info : le jeudi 6 novembre 2008, il est proposé une animation à la bibliothèque de 10h à 11h pour les enfants fréquentant le RAM.

Nathalie LAMELAS

● UNION SPORTIVE COURPIEROISE

Résultats du week-end :

Dimanche 2 novembre 2008 :

Joze - USC (3) (remis)
USC (2) 6 - Auzat Sur Allier 0
USC (1) 1 - Saint-Babel 1

Prochain week-end :

Samedi 8 novembre 2008 :

Poussins (1) à Vertolay
Poussins (2) à Thiers
Benjamins à 9 à Gerzat

- 13 ans - USC - Chamalières - 14h30 -
Stade J. Gardette
- 15 ans - Lezoux - USC
- 18 ans - USC - Maringues - 16h -
Stade J. Gardette

Dimanche 9 novembre 2008 :

USC (3) Ris - 15h - Stade J. Gardette
Cunlhat - USC (2)
Chappes - Beaufort - USC (1)

● FOYER LAIC SECTION JUDO

Le dimanche 18 octobre avait lieu au gymnase Verlaguet à Clermont-Ferrand la sélection élite Minimes individuelle.

3 judokas Courpiérois sont sélectionnés pour la Coupe Régionale Minimes par équipe de département qui aura lieu le Dimanche 16 novembre à Lempdes en se classant :

Alison LEITAO, 2ème en catégorie - 57 kg

Bertrand GUEDES - 50 kg et Etienne BUISSON en - 46 kg ont terminé tous deux 1er de leur catégorie. Nos judokas étaient coachés par Laurent MEDARD.

Le dimanche 26 octobre avait lieu le 10ème Open des volcans de judo à Pérignat-les-Sarlièves.

Ce tournoi inter-région minimes de niveau relevé rassemblaient 280 judokas des régions Auvergne, Bourgogne, Dauphiné, Languedoc-Roussillon, Limousin et Lyonnais.

Alison LEITAO en - 57 kg a terminé 6ème de sa catégorie, Etienne BUISSON - 46 kg a terminé 5ème de sa catégorie, nos deux jeunes sportifs étaient coachés par leur professeur Laurent MEDARD.

Les responsables section judo, Véronique VARENNES et Patricia BUISSON

● HAND BALL

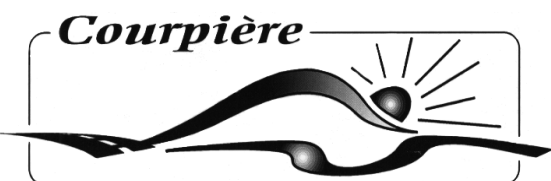
Prochains matches :

Samedi 8 novembre :

13h00 : les - 12 ans ber. VIAL / Châtelguyon et Pérignat les Sarlièves
15h00 : les - 14 ans mixte / Pérignat les Sarlièves
16h30 : les - 18 ans masculin / Puy-Guillaume
18h30 : les seniors filles / Manzat
20h30 : les seniors masculin dep / Pérignat les Sarlièves

Dimanche 9 novembre :

14h30 : - 9 mixtes plateaux



MAIRIE DE COURPIERE - Département du PUY-DE-DÔME - Place Cité Administrative Code Postal 63120 - ☎:04 73 53 01 21. Fax : 04 73 51 21 55.
Adresse email : mairie@ville-courpiere.fr - **Site Internet :** www.ville-courpiere.fr
Edité et imprimé par la Ville de Courpière - Tiré à 2700 exemplaires - Gratuit
Directeur de la Publication et de la Rédaction : Mr Patrice PAYRE, Maire.

Bulletin Municipal n°43/2008

PROCES VERBAL

Des décisions du Conseil Municipal - Séance du 27 octobre 2008

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JUILLET 2008.

Vote : Pour à l'unanimité

II - COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE

1 – Signature d'un contrat avec l'association « ça part en vrille » sise à Aubière pour le concert du groupe POCHETTE SURPRISE du 11/10/2008 d'un montant de 1200 €uro, dans le cadre de la saison culturelle 2008/2009.

2 – Signature d'un contrat avec l'association « La balançoire » sise à Billom pour le spectacle de marionnettes du 19/10/2008 « Sable doux », d'un montant de 602,10 €uro, dans le cadre de la saison culturelle 2008/2009.

3 – Signature d'un contrat avec l'orchestre Yvan SEYCHAL sis St Maurice l'Exil (42) pour le thé dansant du 23/10/08, d'un montant de 450 €uro, dans le cadre de la saison culturelle 2008/2009.

4 – Signature d'un contrat avec l'orchestre Yvan SEYCHAL sis St Maurice l'Exil (42) pour le thé dansant du 27/11/2008, d'un montant de 450 €uro, dans le cadre de la saison culturelle 2008/2009.

5 – Signature d'un contrat avec la Compagnie des Tisseuses d'histoires sise à Clermont-Ferrand, pour le spectacle « Paf le chien » le 26/11/2008, d'un montant de 600 €uro, dans le cadre de la saison culturelle 2008/2009.

6 – Renouvellement du contrat d'assistance avec la société Info TP pour le logiciel d'urbanisme pour un montant de 885,31 €uro.

III – AFFAIRES GENERALES

III/1- APPROBATION DU RETRAIT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU PUY-DE-DOME DES COMMUNES DE BEAULIEU, LA CHAMBA ET LA CHAMBONIE.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'à la suite d'un accord national entre la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (F.N.C.C.R.) et EDF, instaurant une majoration de redevance de concession pour les Syndicats Intercommunaux d'Electricité à taille départementale,

▪ La Commune de BEAULIEU (Cantal) a demandé à quitter le S.I.E.G. du Puy-de-Dôme pour adhérer au Syndicat Départemental d'Electricité du Cantal (S.D.E.).

▪ Les Communes de LA CHAMBA et LA CHAMBONIE ont demandé à quitter le S.I.E.G. du Puy-de-Dôme pour adhérer au Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (S.I.E.L.).

Ce retrait entraîne la réduction du périmètre du S.I.E.G. aux 470 communes du Puy-de-Dôme et ouvre la voie à une départementalisation complète des Syndicats d'Electricité du Cantal et de la Loire.

Le retrait comporte la sortie des réseaux de distribution publique d'électricité situés sur le territoire des trois communes concernées de la concession du S.I.E.G. du Puy-de-Dôme. Dans le cadre de la mutualisation du financement du réseau d'électrification concédé à ERDF sur l'ensemble du territoire du S.I.E.G., le transfert du réseau se fera sans frais pour les communes concernées.

Ces communes se libéreront des sommes dues au S.I.E.G. pour les travaux neufs d'Éclairage Public engagés jusqu'au 31/12/2008, au vu des comptes définitifs de ces opérations.

Conformément à l'article L 5.211-19 du C.G.C.T., ces conditions de retrait feront l'objet de délibérations concordantes de chacune des trois communes concernées et du Comité Syndical du S.I.E.G.

1°) **Approuve** le retrait du S.I.E.G. des communes de BEAULIEU, LA CHAMBA et LA CHAMBONIE.

2°) **Approuve** la réduction consécutive du périmètre du S.I.E.G. aux 470 communes du Puy-de-Dôme.

Vote : Pour à l'unanimité

III/2 – MODIFICATION DES REPRESENTANTS NON ELUS DE L'ASSOCIATION SYNDICALE DE LA FORET D'AUBUSSON

Monsieur le Maire expose qu'il convient de remplacer Madame Claudette CHASSAGNE par Monsieur Jean ROBILLON en tant que représentant non élu de l'Association Syndicale de la forêt d'Aubusson.

1°) **Désigne** Jean ROBILLON en tant que représentant non élu de l'Association Syndicale de la forêt d'Aubusson.

Vote : Pour à l'unanimité

III/3 – MODIFICATION DES REPRESENTANTS DES COMMISSIONS DE TRAVAIL DE LA C.C.P.C.

Vu la demande formulée par les élus de l'opposition,

Vu l'accord donné par la CCPC pour nommer un représentant supplémentaire dans trois commissions,

Ayant examiné les propositions de candidatures pour les commissions,

1°) **Désigne** pour siéger aux commissions ci-dessous :

COMMISSION ECOLE JEUNESSE

Titulaire : Jeannine SUAREZ

COMMISSION AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Titulaire : Catherine MAZELLIER

COMMISSION TOURISME CULTURE ET

COMMUNICATION

Titulaire : Daniel ATGER

Vote : Pour : 19 Contre : 6 Abstention : 2

IV – AFFAIRES FINANCIERES

IV/1- FIXATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE DU MARCHE DE NOEL 2008.

Considérant que ces tarifs n'ont pas évolué depuis 2005,

Considérant que cette redevance permet de couvrir les charges occasionnées en terme d'entretien et d'installation de la salle,

1°) **Fixe** le tarif des droits de place pour le Marché de Noël à 10 € la journée, et 18 € les deux journées, pour un emplacement, à régler lors de l'inscription.

2°) **Dit** qu'en cas de désistement ou d'absence constatée au marché de Noël, le droit de place est réputé acquis par la commune de Courpière et qu'il ne pourra être procédé au remboursement des sommes engagées lors de l'inscription.

Vote : Pour à l'unanimité

IV/2 – ACHAT DE PLACES DE MANEGE POUR LES ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES PUBLIQUES ET PRIVEES DE COURPIERE A L'OCCASION DU MARCHE DE NOEL

Monsieur le Maire expose que diverses animations sont prévues, et qu'un manège pour enfants accepte à titre gracieux de s'installer pendant ces deux jours sur le parking de l'Espace Coubertin.

A l'occasion des fêtes de fin d'année, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de prendre en charge un ticket de manège d'une valeur de 1 €uro à chaque élève des classes maternelles des écoles publique et privée de Courpière, soit environ 190 élèves, et des classes de CP et CE1 des écoles publique et privée de Courpière, soit environ 170 élèves.

1°) **Accepte** la prise en charge d'un ticket de manège pour chaque élève des classes maternelles, CP et CE1 des écoles publique et privée de Courpière.

Vote : Pour 26 Contre 1

IV/3 – ACCEPTATION REMBOURSEMENT DE SINISTRE COMMUNE / VANGISTRANS POUR 575 €

Vu le sinistre intervenu le 07/06/07 sur un candélabre,

Considérant que l'assureur de la commune a procédé au solde du règlement de l'indemnité pour un montant de 575,00 €uro,

1°) **Accepte** le solde du remboursement des frais engagés pour la réparation du candélabre d'un montant de 575,00 €uro.

Vote : Pour à l'unanimité

IV/4 - DECISION MODIFICATIVE N°4 – BUDGET PRINCIPAL

Considérant la nécessité de réajuster les chapitres 013 et 77 en fonctionnement recettes,

Considérant l'insuffisance de crédits aux chapitres 011, 012 et 66 en fonctionnement dépenses,

INTITULE DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
011 – Charges à caractère général		40 000,00		
Fouritures d'entretien	60631	10 000,00		
Fouritures de petit équipement	60632	30 000,00		

012 – Charges de personnel		140 000,00		
Rémunération principale	64111	25 000,00		
Rémunération non titulaire	64131 64168	63 000,00 20 000,00		
Autres emplois d'insertion	6451	20 000,00		
Cotisations à l'URSSAF				
Cotisations caisses de retraite	6453	10 000,00		
Cotisations aux ASSEDEC	6451	2 000,00		
013 – Atténuations de charges			6419	30 000,00
Remboursements sur rémunération				30 000,00
022 – Dépenses imprévues		-70 000,00		
Dépenses imprévues	022	-70 000,00		
66 – Charges financières		40 000,00		
Intérêts réglés à l'échéance	66111	40 000,00		
77 – Produits exceptionnels			775	120 000,00
Produits des cessions d'immobilis.				120 000,00
TOTAUX – FONCTIONNEMENT		150 000,00		150 000,00

Vote : Pour : 21 Contre : 6

IV/5 – DECISION MODIFICATIVE N°5 – BUDGET PRINCIPAL

Considérant l'insuffisance de crédits au chapitre 16 en investissement dépenses,

INTITULE DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	Comtes	Montants	Comptes	Montants
020 – Dépenses imprévues		-70 000,00		
Dépenses imprévues	020	-70 000,00		
16 – Emprunts et dettes		70 000,00		
Emprunts en euro	1641	70 000,00		
TOTAUX – INVESTISSEMENT		0,00		0,00

1°) Adopte la décision modificative n°5 ci-dessus sur le budget principal.

Vote : Pour à l'unanimité

IV/6 – ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET EAU

Considérant qu'il y a lieu d'annuler les dettes d'eau de Monsieur SENDAS Antonio / La Jonquera, pour un montant de 478,29 euro, pour insuffisance d'actif,

1°) Adopte l'admission en non valeur pour un montant de **478,29 Euro**, à inscrire au compte 654 'Pertes sur créances irrécouvrables'.

Vote : Pour : 17 Contre : 6 Abstention : 4

IV/7 – ADMISSION EN NON VALEUR – BUDGET ASSAINISSEMENT

Considérant qu'il y a lieu d'annuler les dettes de redevance assainissement de Monsieur SENDAS Antonio / La Jonquera, pour un montant de 515,73 euro, pour insuffisance d'actif,

1°) Adopte l'admission en non valeur pour un montant de **515,73 Euro**, à inscrire au compte 654 'Pertes sur créances irrécouvrables'.

Vote : Pour : 17 Contre : 6 Abstention : 4

IV/8 – REACTUALISATION DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'I.S.P.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de la loi Debré n° 59-1557 du 31 décembre 1959, les communes sont tenues de prendre en charge les dépenses de fonctionnement matérielles des classes primaires et maternelles sous contrat d'association dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

En raison du transfert des charges de fonctionnement des écoles publiques de Courpière auprès de la Communauté de Communes du Pays de Courpière, il est nécessaire de fixer cette dotation en fonction des décisions du Conseil communautaire basée sur le coût d'un élève scolarisé dans les écoles publiques de Courpière.

Considérant que par délibération du 25 septembre 2008, le conseil communautaire a décidé de réactualiser cette dotation en fonction de l'augmentation de la valeur de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'ensemble des ménages en France (indice de référence juin 2000 : valeur 102,20), et portant cette dotation à :

- 612,17 € par élève en école maternelle (586,40 € en 2006)
- 199,23 € par élève en école primaire (190,85 € en 2006)

1°) Fixe la participation communale aux dépenses de fonctionnement matérielles des écoles maternelles et primaires de l'Institution St Pierre pour l'année scolaire 2008/2009 au même niveau que l'école publique, soit :

- 612,17 € par élève en école maternelle
- 199,23 € par élève en école primaire

Vote : Pour à l'unanimité

IV/9 – REACTUALISATION DE L'AIDE COMMUNALE POUR LES REPAS DES ELEVES DE L'I.S.P.

Considérant que le Conseil Municipal a décidé de réajuster l'aide de la Commune aux élèves de Courpière fréquentant le restaurant scolaire de l'ISP sur la base de l'évolution de l'aide de la Collectivité Territoriale sur le territoire communautaire auprès des écoles publiques, il est proposé de réajuster pour l'année scolaire 2008-2009 de 2 % cette aide se traduisant par une dotation par élève de 0,9486 € + 2 %.

1°) Décide de réajuster pour l'année scolaire 2008-2009 de 2 % cette aide se traduisant par une dotation par élève de 0,97 €.

Vote : Pour à l'unanimité

V – AFFAIRES DU PERSONNEL

V/1 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLER (URBANISME).

Considérant l'augmentation de la charge de travail du service urbanisme suite à l'approbation du PLU,

1°) Approuve la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2008.

Vote : Pour à l'unanimité

VI – AFFAIRES URBAINES ET TRAVAUX

VI / 1 – POUR INFORMATION : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (D.I.A.)

VI / 2 – RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 30/05/2008 ET APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME MODIFIE

Considérant la demande du Sous-préfet de Thiers d'apporter des modifications au règlement du Plan Local d'Urbanisme en ce qui concerne :

- la définition de la zone Up.
- les articles 5 des zones Up et Ur relatifs à la superficie minimale nécessaire pour les terrains non raccordables aux réseaux d'assainissement collectif.
- Les articles 6 du règlement des zones Ut, Um, Ur, Uz, A et N relatifs à l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques.
- Les articles 7 du règlement des zones Ut, Um, Ur, Uz, A et N relatifs à l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives.
- L'article 2 du règlement de la zone A relatif aux constructions et installations autorisées dans la zone.
- L'article 2 du règlement de la zone N relatif aux extensions possibles de bâtiment existant dans la limite de 20% de la SHOB initiale.
- L'article 2 du règlement de la zone N relatif aux nouvelles constructions autorisées conformément à l'article R.123-8 du code de l'urbanisme.

Considérant la demande du Sous-préfet de Thiers de compléter le rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme en ce qui concerne :

- Les motifs des règles applicables dans les différentes zones.
- L'évaluation du P.L.U sur l'environnement.

Considérant que la délibération du 30/05/2008 est entachée d'illégalité car elle approuve un document non conforme aux dispositions du code de l'urbanisme.

- 1) **Retire** la délibération du 30/05/2008.
- 2) **Apporte** d'une part les modifications du règlement inhérentes aux observations du Sous Préfet de Thiers dans son courrier du 29/07/2008 et d'autre part, de compléter le rapport de présentation comme stipulé dans ce même courrier.
- 3) **Approuve** le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération et intégrant les modifications annoncées plus haut.

4) **Précise que :**

- la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.
- le Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public :
 - à la mairie de Courpière aux jours et heures d'ouverture habituels
 - à la Sous-préfecture de Thiers

5) **Dit que la présente délibération deviendra exécutoire :**

- dans un délai d'un mois suivant sa réception par Monsieur le Sous-préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au PLU ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications,
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

6) **Dit** que la présente délibération, accompagnée des documents modifiés du dossier de Plan Local d'Urbanisme qui lui sont annexés, sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Thiers.

Vote : Pour : 26 Abstention : 1

VI/3- APPROBATION DU SECTEUR DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Considérant que l'article L 211-1 du Code de l'Urbanisme offre la possibilité aux communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) approuvé, d'instituer, sur tout ou partie des zones urbaines ou d'urbanisation future définies par ce plan, un droit de préemption.

Considérant que ce droit de préemption permet à la commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement par l'acquisition de biens à l'occasion de mutations.

Le Maire présente ensuite les dispositions prévues par le Code de l'Urbanisme dans ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants, et L.213-1 et suivants qui précisent que :

- le Droit de Préemption Urbain ne peut s'exercer que pour la réalisation des opérations d'aménagement prévues à l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme ou pour constituer des réserves foncières pour ce faire.
- la décision d'institution appartient à la commune, qui peut décider de déléguer son droit de préemption à l'Etat, à un établissement public y ayant vocation ou à une Société d'Economie Mixte concessionnaire d'une opération d'aménagement (L.213-3) :

- soit pour une ou plusieurs parties des zones concernées,
- soit à l'occasion de l'aliénation d'un bien.

Considérant l'approbation du Plan Local d'Urbanisme par délibération du 27 Octobre 2008 nécessitant d'instituer un nouveau périmètre de préemption.

- 1) **Annule et remplace** la délibération du 30 mai 2008 instituant un secteur de droit de préemption urbain.
- 2) **Institue** un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U) et zones à urbaniser (AU) tel qu'il figure au plan annexé dans le Plan Local d'Urbanisme.
- 3) **Assume ou délègue** le droit de préemption à l'EPF SMAF.
- 4) **Donne** délégation au Maire pour exercer en tant que de besoin le droit de préemption urbain conformément à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales conformément à la délibération du 27 mars 2008.

Vote : Pour : 26 Abstention : 1

VI/4 – ACQUISITION AMIABLE DE LA PARCELLE BO N°198 NON BATIES AU LIEU-DIT LA PLAINE DE VALETTE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal : La commune, ayant pour objectif l'aménagement des berges de la Dore, a convenu avec Monsieur Michel DAIN, demeurant 19 rue Lucas à VICHY (03), une cession amiable de sa parcelle non bâtie cadastrée BO n°198 au lieu-dit la Plaine de Valette.

Le prix de la transaction qui sera réalisée par acte notarié est proposé pour un montant de dix €uro (dix euro) pour une surface totale de 68 m², les frais de notaire incombant à la commune.

1°) **Accepte** l'acquisition par acte notarié de la parcelle BO n°198, au bénéfice de la commune pour une surface totale de 68 m² et un coût total de dix €uros (10 €uros), et les frais notariés incombant à la commune.

2°) **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

Vote : Pour : 23 Contre : 3 Abstention : 1

VI/5 – PRIME DE RAVALEMENT DE FACADE DE L'AVENUE DE THIERS

Monsieur le Maire expose que Madame TROIS VALETS est éligible au titre de la prime de ravalement de façade pour son bien sis 7 avenue de Thiers à COURPIERE 63120,

1°) **Accepte** la prime de ravalement de façade fixée à 670,68 Euros, correspondant à 30% du montant total des factures acquittées.

Vote : Pour à l'unanimité

VI/6 – TRAVAUX D'ETANCHEITE TOITURE ET TERRASSE DU CINEMA

Vu l'avis de la Commission d'Appels d'Offres du vendredi 17 octobre 2008, **Vu** le montant des devis pour ces travaux, **Considérant** le projet de la commune,

1°) **Accepte** le devis de l'entreprise ECB à Beauregard l'Evêque pour un montant de 8 182,72 € HT

Vote : Pour : 25 Contre : 2

VI/7 – FOURNITURE ET POSE D'UNE LISSE COMPLEMENTAIRE AU STADE BONHOMME

Vu la délibération du 30 novembre 2007 attribuant le nouveau marché du stade E. Bonhomme à l'entreprise TREYVE PAYSAGE,

Monsieur le Maire expose la nécessité de la pose d'une lisse complémentaire au stade E. Bonhomme,

Que ces prestations supplémentaires entraînent un avenant de 3 832,00 € HT

1°) **Accepte** l'avenant au marché de 3 832,00 € HT

Vote : Pour à l'unanimité

VI/8 – FOURNITURE ET POSE D'UNE POMPE DE SUPPRESSION AU STADE BONHOMME

Considérant la procédure adaptée lancée par la commune, il ressort que 2 entreprises ont fait l'objet d'une analyse par la Commission d'Appel d'Offres qui donne les résultats suivants :

N°	Entreprise	Montant HT à l'ouverture des plis	Montant HT après vérification
1	ARTEME	10 530,00	10 530,00
2	SAEM	7 797,51	7 797,51

1°) **Accepte** la mise place d'une pompe pour l'arrosage du stade Etienne Bonhomme avec l'entreprise SAEM pour un montant de 7 797,51 € H.T

Vote : Pour : 24 Contre : 2 Abstention : 1

VII – AFFAIRES SPORTIVES ET CULTURELLES.

VII/1 – PRISE EN CHARGE DES SEANCES DE CINEMA, A L'OCCASION DE NOEL, POUR LES ELEVES DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUE ET PRIVEE DE COURPIERE

Monsieur le Maire rappelle que traditionnellement une séance de cinéma est offerte à l'occasion de Noël aux enfants des écoles primaires publique et privée de Courpière.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la reconduction de la prise en charge de la séance de cinéma pour Noël 2008 pour l'ensemble des élèves des écoles primaires publique et privée de Courpière (au tarif scolaire de 2,50 Euros).

1°) **Accepte** la prise en charge de la séance de cinéma de Noël 2008 pour l'ensemble des élèves des écoles primaires publique et privée de Courpière.

Vote : Pour à l'unanimité